



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 14 septembre 2016

L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE ET LES PARCS NATURELS REGIONAUX RENOUVELLENT LEUR PARTENARIAT

Mardi 13 septembre dernier, Jean-Pierre Poly, Directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), et Michaël Weber, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) ont renouvelé pour cinq ans leur partenariat en signant une convention qui lie les deux structures jusqu'en 2021.

Pour l'ONCFS, c'est d'abord l'occasion de mener sur des territoires clefs ses missions de conservation et de gestion durable de la faune sauvage. Les Parcs naturels régionaux sont, par définition, des espaces de concertation, de conciliation et d'expérimentation autour de la préservation d'un patrimoine naturel commun. Partenaires privilégiés de l'établissement public sous tutelle du ministère en charge de l'Environnement, les Parcs naturels régionaux ont vocation à travailler avec les agents de l'ONCFS sur les thématiques suivantes :

- la connaissance : suivi des populations, contribution au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) et aux atlas locaux, participation aux études et recherches conduites par l'ONCFS et ses partenaires.
- La gestion : réintroduction d'espèces emblématiques, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, cogestion des sites Natura 2000, intervention sur les habitats.
- La conciliation et la régulation des usages : contribution de quatre Parcs à l'Observatoire Grande Faune et Habitats (OGFH) animé par l'ONCFS, collaboration en matière de police de la nature (circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels).
- La communication et la sensibilisation des acteurs et du grand public, avec par exemple le concours général agricole des prairies fleuries.

Ces partenariats se construisent d'abord au niveau local, dans des territoires aussi variés que le Golfe du Morbihan, le massif des Bauges ou encore le marais Vernier.

La signature de ce nouvel accord-cadre qui couvre la période 2016-2021 va permettre de relancer les collaborations locales et de les valoriser ensuite au plan national. En matière de police, des actions de surveillance plus ciblées sur des enjeux identifiés avec les Parcs offrent une perspective intéressante. Une collaboration plus étroite sur le suivi de la faune sauvage et de ses habitats devrait également s'en trouver facilitée.

Enfin, l'idée d'un partenariat de terrain dynamique qui rassemble gestionnaires de territoires, collectivités et parcs naturels régionaux constitue une priorité pour l'ONCFS. Elle est l'un des fondements de la récente Loi cadre sur la Biodiversité, dans la perspective de la mise en place en janvier prochain de l'Agence française pour la biodiversité et de ses déclinaisons régionales (ARB).

A l'aube de leurs 50 ans, on compte aujourd'hui 51 Parcs naturels régionaux, répartis sur l'ensemble du territoire français, l'Outre-mer compris. La récente Loi pour la reconquête de la biodiversité a renforcé leur rôle et porté leur labellisation à quinze ans. Grâce à la précédente convention signée avec l'ONCFS en 2010 (pour cinq ans), un dialogue constructif a pu être mis en place entre la Fédération et l'établissement public. Le renouvellement de cette convention permettra d'approfondir les études et les recherches en cours et de poursuivre en matière de police les mesures de prévention et de verbalisation sur les thématiques identifiées en commun (sécurité à la chasse, partage de la nature, circulation des véhicules à moteur, etc).



© D. Gaillardon/ONCFS

Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et Jean-Pierre Poly, Directeur général de l'ONCFS lors de la signature de l'accord-cadre destiné à renforcer la collaboration entre les deux structures.

Contacts presse :

Roxane Leverrier 01 44 15 17 10

roxane.leverrier@oncfs.gouv.fr

Alice Hirtzlin 01 44 90 80 20

ahirtzlin@parcs-naturels-regionaux.fr